

Règlement de la tombola de Lucie

Edition 2018

- La vente des tickets est réalisée par les élèves de l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan, leurs parents et le personnel de l'école (enseignants, ATSEM, EVS). Un concours du meilleur vendeur est organisé. Le meilleur vendeur sera récompensé afin de le féliciter pour sa participation particulièrement active.
- Les carnets de 10 billets sont mis à disposition des élèves de l'école à compter du 14 mai 2018.
- Le tarif du billet est de 1,50 €.
- La date de clôture des souscriptions ne pourra dépasser 16 heures, le 30 juin 2018.
- Le tirage au sort des 10 premiers lots aura lieu à 18h , le 30 juin 2018, lors de la fête de l'école.
- Les lots suivants seront tirés au sort le dimanche 1er juillet à 11h à l'école Lucie Aubrac.
- La liste des gagnants sera rendue publique le lundi 2 juillet : affichage à l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan, publication sur le site www.ape-plourhan.fr
- Un concours du meilleur vendeur est organisé avec un lot à gagner.
- Les lots seront à retirer sur place. Les personnes non présentes, le jour du tirage, pourront se présenter auprès des représentants de l'AL-APE, le lundi 2 juillet 2018 à partir de 8h30 à l'entrée de l'école, munies de leur billet.
- Les lots non retirés dans la semaine qui suit le tirage seront remis en jeu sur la prochaine tombola .
- Mise à disposition des tickets : l'association met à disposition de chaque vendeur une enveloppe à son nom comprenant un carnet de 10 tickets, et un bon de commande pour des carnets supplémentaires. Les enveloppes sont remises par les membres du bureau de l'association aux enseignants qui les distribuent aux élèves et au personnel de l'école. Pour obtenir des carnets supplémentaires, le vendeur doit s'adresser à Virginie Le Guillard au 07 82 26 36 64 ou déposer son bon de commande dans la boîte aux lettres de l'association (5 rue des écoles – 22410 Plourhan) ou auprès d'un des enseignants de l'école publique Lucie Aubrac de Plourhan.

Le bureau de l'AL-APE

